

# Taux de fiscalité et subventions votés au conseil

Publié le 05/04/2022 à 06:25 | Mis à jour le 05/04/2022 à 06:25



- Azay-sur-Cher

Lors de la séance du conseil municipal d'Azay-sur-Cher, lundi 28 mars, les élus ont validé à l'unanimité les nombreuses délibérations à l'ordre du jour.

**Taux de fiscalité.** Le conseil décide de maintenir les taux de 2021 : foncier bâti, 40,72 % ; foncier non bâti, 54,14 %.

**Subventions aux associations et au CCAS.** Une enveloppe de 30.000 € a été budgétée pour les associations. 20.780 € ont été répartis entre 39 structures répondant aux critères d'attribution, pour des montants variant de 150 € à 5.000 € en ce qui concerne les seules associations locales. Le CCAS a obtenu 15.400 € pour couvrir ses besoins de financement en matière sociale.

D'autre part, une subvention exceptionnelle de 500 € est votée en faveur des victimes ukrainiennes du conflit, solidairement avec Véretz et Larçay, pour un total de 1.500 €.

**Demandes d'aides publiques.**

- Demande de subvention d'État DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) au taux maximum pour le financement d'une piste de pumptrack en partenariat avec Azay BMX.
- Demande de subvention d'État DETR-Desil (actualisation). Elle concerne les équipements complémentaires du complexe Revaux-Foucher. Le nouveau projet pour lequel la commune sollicite un taux d'aide de 50 % des dépenses est celui de la rénovation du sol du gymnase, projet estimé à 89.600 € HT.
- Demande de fonds de concours. Elle s'adresse à la Communauté de communes Touraine Est Vallées (CCTEV) pour le financement des travaux d'éclairage public de la phase 2018 de l'aménagement des Berges du Cher. Le montant à recevoir est de 8.540 €.

**Conventions intercommunales.**

- Convention partenariale avec la CCTEV définissant les modalités du service territorialisé d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux.
- Convention particulière de redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers.
- Convention (renouvellement) de mise à disposition de la commune d'Azay-sur-Cher d'agents de la CCTEV pour la pause méridienne des écoles.
- Convention de mise à disposition de la CCTEV des locaux de l'école maternelle pour les activités périscolaires et extrascolaires des enfants de la maternelle.

**Conventions locales.**

- Mise à disposition d'un préfabriqué à l'association des Restos du cœur (un an renouvelable).
- Mise à disposition d'une partie du local de la grange au profit de l'Amap locale (un an renouvelable).

**Autres décisions.**

- Garantie d'emprunt. Le conseil accorde sa garantie à l'emprunt contracté par Valloire Habitat à hauteur de 777.000 € pour la construction de 14 logements sociaux PLS sur lesquels elle aura une réservation de 3 types 4 à la résidence du Marchais.
- Dénominations. Le conseil approuve la dénomination Résidence du Marchais pour les logements sociaux Valloire Habitat situés au Marchais. Il valide le nom de rue Plaisance pour la voie intérieure des Terrasses du Cher.